

À : Présidents provinciaux
Gouverneurs
Membres du Conseil consultatif
Bureaux provinciaux

DE : Don W. Doern
Président du Comité national des distinctions et récompenses

DATE : Le 16 janvier 2019

SUJET : Nominations des prix nationaux



Bonne année! Les vacances sont terminées et le Mouvement des cadets de l'Air est de nouveau sur les rails. La nouvelle année nous apporte un programme d'activités chargé qui commence avec les mises en candidature et sélection des cours nationaux. Une autre tâche très importante est la soumission des candidatures et sélection des ***NOMINATIONS DES RÉCOMPENSES NATIONALES 2019.***

Nous savons tous à quel point nos bénévoles sont précieux. Notre organisation ne pourrait fonctionner sans notre légion de bénévoles des niveaux local, provincial et national. Bien qu'ils ne soient pas payés, nous nous devons de reconnaître leur contribution par l'entremise de récompenses provinciales ou nationales. Ceci est un appel aux soumissions de candidatures **à tous les niveaux de la Ligue, pour les récompenses nationales.** Les critères de nomination pour ces récompenses sont situés dans le Guide de politiques et de méthodes administratives dans la section en parenthèses après le nom de la récompense ex. (4.1.9). Veuillez lire l'information avant de soumettre une nomination afin de vous assurer que vous recommandez la bonne récompense.

Voici une série de récompenses prestigieuses de niveau national :

- Médaille de service de la Ligue des cadets de l'Air du Canada : Celle-ci peut être commandée et remise à tout moment de l'année. Reportez-vous au GPMA (4.1.9). La candidature doit être soumise avec le formulaire [ACC63](#) (section des formulaires sur le site).
- Membre honoraire associé à vie : pour les bénévoles de la Ligue (4.1.3) (formulaire [ACC51](#))
- Certificat de reconnaissance : pour les bénévoles non-membres de la Ligue et pour les organisations (5.7.2)
- Certificat de mérite : pour les bénévoles de la Ligue à tous les niveaux (4.1.6)
- Certificat d'honneur : pour les bénévoles de la Ligue, à tous les niveaux (4.1.5)
- Citation du président : pour les bénévoles membres et non-membres de la Ligue ou une organisation (4.1.4)
- Officier de l'année : pour les officiers du CIC à tous les niveaux du Programme (5.7.1)
- Médaille d'honneur : pour les membres de la Ligue (4.1.2)

Le formulaire [ACC50](#) s'applique aux six dernières récompenses mentionnées ci-dessus et décrites dans le GPMA.

Les comités provinciaux peuvent aussi proposer une candidature en vue d'un **Certificat présidentiel (5.8.2.8)** pour des escadrons. Pour être considérée, la nomination d'un escadron doit être soumise officiellement par le président du comité provincial ou territorial. Le président du CP doit joindre à sa demande un texte décrivant l'action, l'activité ou l'initiative spécifique/unique, accomplie par l'escadron au cours de l'année d'instruction 2018-2019, qui l'amène à nommer un escadron aux fins de considération, par le président national.

Si vous êtes intéressés, veuillez transmettre les informations dans une note distincte s'adressant au président national (nom et numéro de l'escadron, commandant, président du CRE et précisions sur la réalisation, etc.) Ces détails peuvent être soumis à tout moment avant la date limite. Il serait approprié d'en faire la présentation lors de la cérémonie de revue annuelle. Date limite de la soumission du Certificat présidentiel : **1er mai 2019.**

De nombreux comités de répondants d'escadrons peuvent nourrir l'idée d'**honorer des commanditaires** qui sont actifs depuis cinquante, soixante ou même soixante-dix années. Un Certificat de reconnaissance spécial et une Lettre présidentielle peuvent être produits pour une présentation au commanditaire à un moment approprié. Veuillez utiliser le **formulaire ACC50** et joindre les renseignements supplémentaires qui seront utiles au président national afin d'écrire une lettre à l'organisation. Veuillez y inclure les détails historiques sur la commandite, les noms des personnes qui ont joué un rôle clé dans l'établissement de l'escadron, les réalisations notables, etc. Veuillez transmettre le formulaire dûment rempli au Siège national et préciser la date prévue de la présentation. Indiquez le nom et l'adresse postale de la personne qui fera la présentation et nous nous occuperons du reste ! Un Certificat spécial et la Lettre présidentielle seront insérés dans un dossier de présentation, à temps pour l'événement.

« Les Certificats de mérite et de reconnaissance pourraient être disponibles pour être présentés à la cérémonie de revue annuelle d'un escadron en avril, mai et juin si la demande est faite. Afin de s'assurer que la récompense soit prête, la soumission complète **doit être reçue** par le Siège national au plus tard le 1^{er} mars. Veuillez inclure la date de présentation et l'adresse où la récompense devrait être envoyée. Les nominations reçues et approuvées après la date limite seront distribuées au comité provincial approprié pendant l'AGA en juin. »

Quelques suggestions en remplissant le formulaire ACC50 ou ACC51 :

- ✓ Remplir et soumettre le formulaire par voie électronique. L'information peut être complétée directement sur le formulaire ACC50, puis enregistrée.
- ✓ Assurez-vous que le formulaire de nomination soit signé par le président provincial ou le président du Comité des prix provinciaux. Le comité provincial est responsable de l'analyse de tous les prix décernés aux membres locaux ou provinciaux. Une fois la candidature signée, numérisée-là et expédiée-là par voie électronique au Siège national (jwoodford@aircadetleague.com), avec copie au président – Distinctions et récompenses (honours@aircadetleague.com). De cette façon, nous pouvons recouper nos listes afin de nous assurer que toutes les candidatures ont été reçues et examinées.

- ✓ Les candidatures présentées par un membre national pour les services rendus au niveau national d'un membre national seront d'abord examinées par le président du Comité national des distinctions et récompenses avant de continuer le processus d'approbation. Les candidatures présentées par un membre national pour les services rendus au niveau local ou provincial d'un membre, seront approuvées par le président du comité provincial avant de continuer le processus d'approbation.
- ✓ Assurez-vous de fournir suffisamment d'informations dans la section *Justification*, afin d'aider les membres du comité pour les recommandations finales. Si nécessaire, joindre davantage d'informations (bio, coupures de presse, etc.).
- ✓ *Faites un effort particulier pour la préparation de la **citation***, puisque ce texte sera inclus dans le livret de récompenses de l'AGA et sera apposé à l'arrière du trophée. La citation sera lue au moment de la présentation à l'AGA pour les récipiendaires présents. Le texte devrait être de 100-150 mots.
- ✓ Si vous désirez savoir si un individu ou une organisation a reçu un prix national, veuillez communiquer avec le Siège national, ils pourront vérifier notre liste officielle. Un membre ne peut recevoir qu'un seul certificat d'honneur. Toutefois, un membre peut recevoir un deuxième certificat de mérite, à la condition que cette deuxième candidature soit appliquée pour quelque chose qui soit distincte de la première.
- ✓ Il y a une seule récompense pour ***l'Officier de l'année*** (5.7.1). Cette récompense nationale est de nature « compétitive ». Si vous désirez présenter un candidat ou une candidate pour cette récompense, vous devez ajouter des détails supplémentaires afin de mieux appuyer la candidature. Faites parvenir les informations supplémentaires par voie électronique avec la mise en candidature. Les officiers du CIC nommés qui ne sont pas choisis pour la récompense de *l'Officier de l'année* seront automatiquement considérés pour un Certificat de reconnaissance et pourront être remis en candidature l'année suivante pour la récompense de *l'Officier de l'année*.

Pour être présentés en avance, les nominations pour les Certificats de mérite et de reconnaissance doivent être soumises avant le 1^{er} mars 2019. Pour une présentation régulière, toutes les candidatures doivent être complétées et soumises au Siège national, au plus tard le 31 mars 2019. Les demandes reçues après cette date seront reportées pour l'AGA 2020.

Merci à l'avance de prendre le temps d'apprécier et d'honorer nos bénévoles si exceptionnels !

Ad Astra

